

b) Exemple de sujet de géographie

CAPLP LETTRES - HISTOIRE & GEOGRAPHIE - CONCOURS EXTERNE 2019

Épreuve de mise en situation professionnelle

EMSP 06

ENSEIGNER LA GÉOGRAPHIE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

La littoralisation : dynamiques, risques et enjeux

- *Vous préciserez les enjeux du sujet.*
- *Vous exposerez les contenus scientifiques que le professeur doit maîtriser.*
- *Vous présenterez un projet de leçon pour un niveau de classe de votre choix. En fonction des compétences (savoirs et capacités) que vous ferez travailler aux élèves, vous justifierez le choix des supports mobilisés.*

Liste des documents

Document 1 : carte « Évolution du trait de côte », François Hédou, Cerema, 2018, disponible sur le site http://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/evol_indicateur_national.pdf .

Document 2 : Du nord au sud, les mouvements migratoires, 29 juin 2017, *INSEE première* n°1654.

Document 3 : « Stratégie nationale pour la mer et littoral », brochure disponible sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire (<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr>), pages 21 et 22, mars 2018.

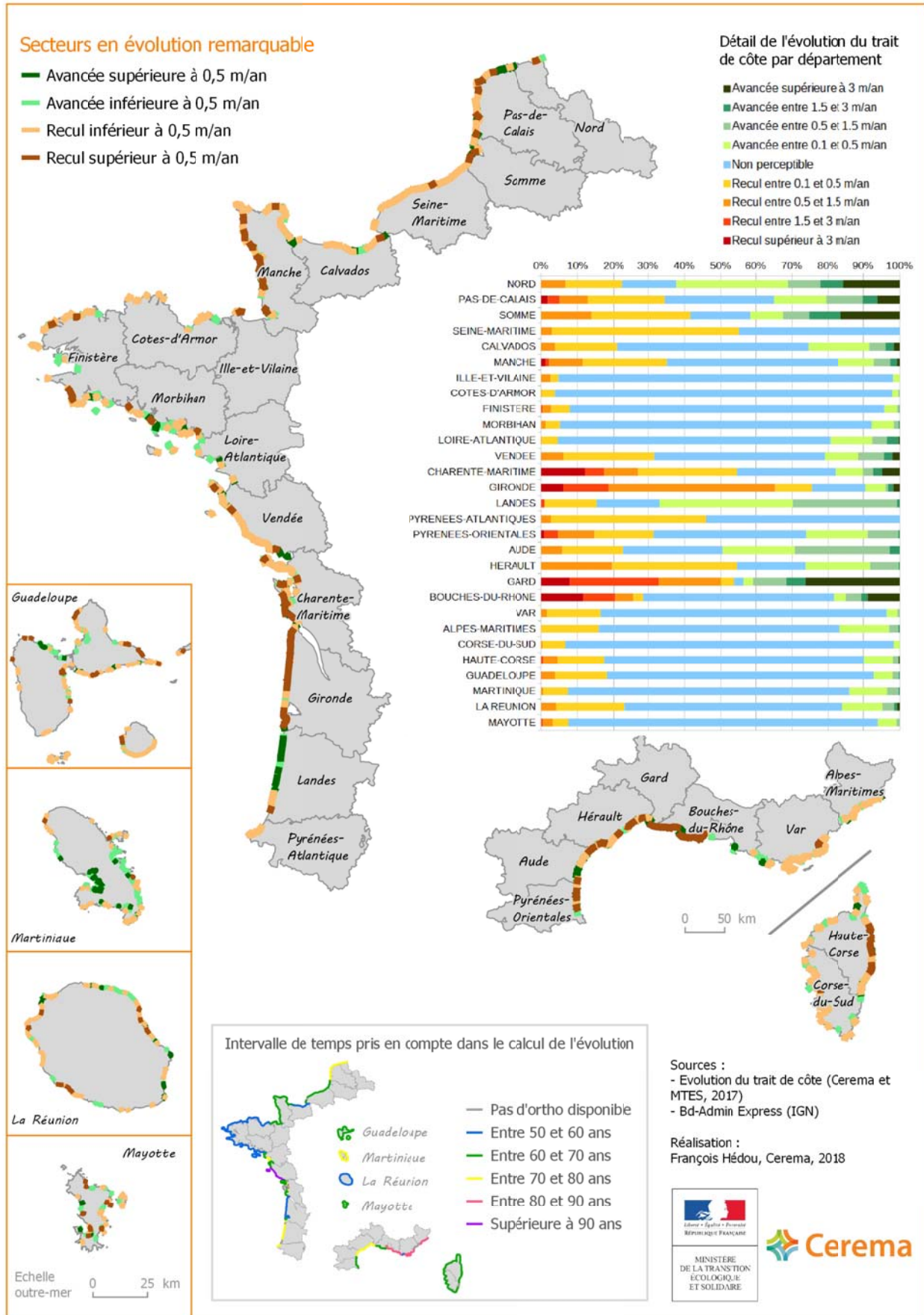
Document 4 : « Littoral, les dangers de l'érosion à Lacanau », Journal de France 3 nouvelle-Aquitaine, 19/20 du 17 juin 2018.

Document 5 : Sébastien BILLARD et Arnaud GONSAGUE « *Lacanau, touchée, coulée ?* », *Le Nouvel Observateur*, numéro 2806, pages 33 et 34, du 16 au 22 août 2018.

Document 6 : photo de Jean Pierre MULLER AFP, « Menacé par l'érosion marine, l'immeuble *le Signal* à Soulac-sur-Mer (Gironde) a été évacué en janvier 2014 » in *Le Monde*, le 12 janvier 2017.

Document 7 : Extrait d'un dossier de CAP en histoire-géographie d'un élève de terminale CAP cuisine, « Les sociétés face aux risques », problématique : Quel est l'impact des catastrophes naturelles en France ?

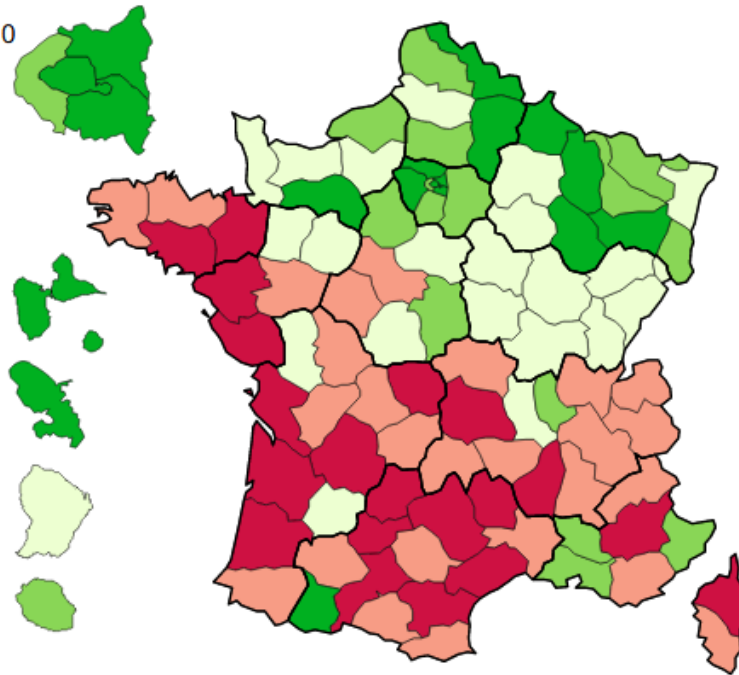
Document 1



Document 2

Taux annuel de migration pour 1 000 habitants

- de 5 à 14
- positif entre 0 et 5
- proche de 0
- négatif entre -3 et 0
- de -15 à -3



©IGN-Insee 2017

Lecture : dans le département du Finistère, le taux de migration annuel est positif et compris entre 0 et 5 migrations pour 1 000 habitants.

Document 3

Adapter l'aménagement du littoral au changement global

Le trait de côte est soumis à l'érosion et aux dynamiques sédimentaires, il est le siège de risques de submersion pour les implantations humaines et il sera touché directement par l'élévation du niveau de la mer. Le trait de côte est mobile par essence : il ne peut ni ne doit être fixé partout. Il est nécessaire de planifier maintenant et de préparer les acteurs à la mise en œuvre de la relocalisation à long terme des activités et des biens exposés aux risques littoraux, dans une perspective de recomposition de la frange littorale, et ce même si des mesures transitoires sont mises en œuvre.

Ceci s'amorce dans le cadre d'appels à projets pour des relocalisations dont il s'agira collectivement de tirer les enseignements pour poursuivre l'action.

Dans les secteurs où les risques littoraux sont forts, l'implantation de biens et d'activités vulnérables doit être arrêtée, afin de ne retenir que les activités compatibles avec ces contraintes, capables de maîtriser ces risques spécifiques et nécessitant, en raison même de leur nature, une implantation littorale (ports, aquaculture...). Les aléas submersion et érosion seront pris en compte de manière conjointe dans les plans de prévention des risques littoraux.

La gestion intégrée du trait de côte prend en compte les trois piliers du développement durable mais aussi la dimension culturelle (patrimoine littoral, paysages...). Elle repose sur la cohérence entre les options d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire, les mesures de prévention des risques et les opérations d'aménagements du trait de côte.

Pour faire face au changement climatique, il est nécessaire d'anticiper l'évolution des phénomènes physiques d'érosion côtière et de submersion marine. Ceci passe par la connaissance des aléas et du fonctionnement des écosystèmes côtiers, y compris la dynamique sédimentaire littorale et les systèmes d'échanges entre la côte et les petits fonds, dans leur état actuel et une prévision de leur évolution à 10, 40 et 90 ans. Les données relatives aux aléas et aux écosystèmes côtiers doivent être portées à la connaissance de l'ensemble des acteurs concernés.

Document 4

vidéo

Document 5

(...) Voilà trois ans que Lacanau bruisse de cette folle perspective, émise par le groupement d'intérêt public (GIP) Littoral aquitain : celle de raser tous les pâtés de maison qui longent la côte et laisser, à leur place, une dune « re-naturée ». Sur le papier, l'idée est de bon sens, la dune pouvant faire office de rempart naturel à l'érosion côtière. Mais sur le terrain, « son acceptabilité est encore difficile », convient Éléonore Geneau (chargée de mission Littoral à la mairie). Car la zone à délocaliser ne concerne pas une poignée d'immeubles : longue de plus d'un kilomètre, elle accueille 1200 logements et une centaine de locaux commerciaux. Surtout, elle inclut le boulevard de la Plage et les allées Ortal, les zones ultra-touristiques de la commune qui regroupent 20% des résidences secondaires.

« La relocalisation, c'est infaisable et d'une stupidité absolue, tranche Sophie Seval, propriétaire d'un magasin de vêtements et présidente de l'Association pour le Développement économique canaulais (Adec), qui regroupe une centaine d'acteurs de l'économie locale. Notre maire, Laurent Peyrondet, aime les médias et, sur cette histoire, je crois qu'il s'est un peu emballé mais nous, on ne signera pas. » Cette commerçante, forte en gueule, ne nie certes pas que l'eau monte. « Mais ce phénomène a toujours existé : les anciens racontent que, dans les années 1960, une « vague scélérate » nous a inondée jusqu'à l'entrée de la ville. Et on n'a pas sorti le plan Orsec pour autant. Pour elle, la relocalisation revient à trucider notre ville pour faire plaisir à quelques experts qui avouent que ça n'a jamais été fait nulle part dans le monde. Du côté des écolos aussi, la question fait bondir. Pas parce que l'idée de relocalisation choque, mais au contraire, parce que la mairie semble se hâter...de prendre son temps. Ce qu'elle nomme le repli stratégique est en effet envisagé à l'horizon 2050. Ce qu'indique Patrick Point, président de l'association Vive la Forêt : « 2050, c'est loin et en même temps très proche ! Il faudrait s'y préparer dès maintenant. Mais on a le sentiment que les élus refilent la patate chaude aux futures générations. » Trente ans, cela représente tout de même cinq mandats municipaux. Pas de quoi se mettre trop en danger sur le plan électoral. (...)

Document 6



Document 7



Source : Ouest-France, 28 février 2010, photo de la commune de La Faute-sur-Mer (Vendée) après la tempête Xynthia

Analyse : Sur l'image on voit une inondation. Cela s'est passé à la Faute-sur-Mer en 2010 à cause de la tempête Xynthia mais normalement elle n'aurait pas dû avoir lieu car ils n'avaient pas le droit de construire des maisons à cet endroit-là. Il y a eu un concours de circonstances entre des grandes marées, des pluies diluviennes et le vent. Si des permis de construire n'avaient pas été délivrés sur des zones inondables et aussi près de la mer il y aurait eu moins de dégâts et de morts.

J'ai choisi ce document car il montre les conséquences d'inondations quand normalement on n'a pas le droit de construire à un endroit mais on construit quand même. Après une catastrophe comme celle de la Faute-sur-Mer, il y a toujours un procès car on cherche des coupables, des responsables et ça coûte très cher car les gens ont perdu leur maison et parfois leur vie.

A-t-on le droit de construire où l'on veut ? Pour moi, non. Il faut interdire les constructions près de la mer quand c'est dangereux même si c'est beau de voir la mer de sa maison.